



Be Right™

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 20-janv.-2021

Date de révision 20-sept.-2022

Version 2.3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Persulfate de potassium

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 2617501

Numéro de la fiche signalétique M00039

N° ID/ONU UN1492

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Réactif analytique

Utilisations contre-indiquées Utilisation par le consommateur

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur initial du fournisseur

Hach Sales & Service LP. 3020 Gore Road, London, Ontario N5V 4T7 Canada Tel: 1-800-665-7635

Adresse du fabricant

Hach Company, P.O. Box 389, Loveland, CO 80539, USA, +1(970) 669-3050

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300
CANUTEC 613-992-4624

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Solides comburants	Catégorie 3
Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur - Danger

Mentions de danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires



Conseils de prudence

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau et de savon

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

P210 - Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

Autres dangers connus

Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Substance**

Nom chimique Persulfate de potassium
Synonymes Persulfate de potassium
Famille chimique Agents d'oxydation.
Formule K₂S₂O₈
No. CAS 7727-21-1
Nature chimique Composé inorganique.

Nom chimique	Synonymes	No. CAS	Gamme de pourcentage	Protection des RCC	Unités	HMIRA #
Persulfate de potassium	Persulfate de potassium	7727-21-1	100%	-	g	-

4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Peut causer une réaction respiratoire allergique. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Déplacer à l'air frais. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Peut produire une réaction allergique. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Sensation de brûlure.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre d'extinction ou de mousse. Du CO₂ ou du halon peuvent aider à contrôler le feu de façon limitée. Inonder le foyer d'incendie à distance avec de l'eau. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

Moyens d'extinction inappropriés Produit chimique. Mousse. Attention: L'utilisation de l'eau pulvérisée lors d'un incendie peut être inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un feu. Certains produits peuvent se décomposer en explosant lorsque chauffés ou impliqués dans un feu. Peut enflammer des produits combustibles (bois, papier, huile, vêtement, etc.). Un écoulement peut créer un danger de feu ou d'explosion. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. Oxydes de soufre. Oxydes de potassium.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas déplacer pas la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Comburant. Peut enflammer des produits combustibles (bois, papier, huile, vêtement, etc.). Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Combattre le feu à une distance maximale ou utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau. TOUJOURS rester à distance des réservoirs plongés dans un feu. Pour un feu de grande surface, utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau; si c'est impossible, se retirer de la zone et laisser brûler le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

WHMIS préavis Seules les personnes qualifiées pour répondre à une urgence impliquant des substances dangereuses doivent répondre à un déversement impliquant des produits chimiques. Voir la section 13, Instructions particulières pour l'élimination.

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Si sans risque, arrêter la fuite. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Autres informations Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé. EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS. Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Empêcher

d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Si sans risque, arrêter la fuite. Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

Méthodes de nettoyage

Avec une pelle propre, mettre le produit dans un contenant propre et sec et recouvrir sans serrer; éloigner les contenants de la zone de déversement. Nettoyer la zone avec de grandes quantités d'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Recouvrir le déversement en poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion et garder la poudre sèche. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Procurer une ventilation par extraction aux points d'émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruite.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker conformément aux réglementations nationales et locales en vigueur.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta OEL	Colombie-Britannique OEL	Manitoba OEL	Nouveau-Brunswick OEL	Terre-Neuve et Labrador OEL
Persulfate de potassium 100%	TWA: 0.1 mg/m ³				

Nom chimique	Territoires du Nord-OEL	Nouvelle-Écosse OEL	Nunavut OEL	TWA - Ontario	Prince-Édouard OEL
Persulfate de potassium 100%	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

Nom chimique	Québec OEL	Saskatchewan OEL	Yukon OEL

Persulfate de potassium 100%	NDF	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	NDF
---------------------------------	-----	---	-----

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Persulfate de potassium 100%	TWA: 0.1 mg/m ³ persulfate	NDF	NDF

Légende Consulter la Section 16 pour les termes et les abréviations

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation. Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les parties protégées de la peau. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon la concentration et la quantité de la substance dangereuse dans le milieu de travail particulier.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Risques thermiques

Aucun dans des conditions normales de traitement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	Couleur	blanc
Aspect	cristallin	Seuil olfactif	Non applicable
Odeur	Inodore		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Masse moléculaire	270.32 g/mole	
pH	4.0	5.0% Solution
Melting point / freezing point	>= 170 °C / 338 °F	

Initial boiling point and boiling range	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Specific gravity - VALUE 1	2.477
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Carbon-sol de l'eau organiques Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	170 °C / 338 °F
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable

Solubilité(s)**Solubilité dans l'eau**

Classement de la solubilité de l'eau	Solubilité dans l'eau	Hydrosolubilité Température
Complètement soluble	47000 mg/L	25 °C / 77 °F

Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique	Classement de solubilité	Solubilité	Solubilité Température
Aucune n" a été signalée	Aucun renseignement disponible	Aucune donnée disponible	Aucun renseignement disponible

Autres renseignements**Corrosivité de métal**

La vitesse de corrosion de l'acier	Non applicable
La vitesse de corrosion de l'aluminium	Non applicable

Volatil contenu en composés organiques (VOC)

Ce produit est en poids de 100% d'une substance chimique pure individuelle

Nom chimique	No. CAS	Teneur en composés organiques volatils (COV)	CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Persulfate de potassium	7727-21-1	Non applicable	-

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair	Non applicable
----------------	----------------

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes	Classé comme un comburant selon les critères du SGH.
Masse volumique apparente	1150 kg/m ³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Comburant.

Stabilité chimique

Stabilité Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

Risques de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.

Matières incompatibles

Matières incompatibles matériau organique. Matière combustible. Hydrocarbures. Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NOx).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Peut entraîner des effets supplémentaires inscrits sous « Inhalation ». Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes

Des symptômes de réaction allergique peuvent inclure des éruptions, des démangeaisons, un gonflement, une difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des vertiges, des étourdissements, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires et des rougeurs (visage et cou). Toux ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeurs. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

Mélange

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Données de toxicité aiguë Ingrédient

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Oral voie d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Rat DL ₅₀	802 mg/kg	Aucune n'a été signalée	Aucune n'a été signalée	IUCLID

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

Toxicité Aiguë Estimations

Non applicable

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	Aucun renseignement disponible
ETAmél (cutané)	Aucun renseignement disponible
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	Aucun renseignement disponible
ETAmél (inhalation-vapeur)	Aucun renseignement disponible
ETAmél (inhalation-gaz)	Aucun renseignement disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Irritant pour la peau.

Corrosion cutanée de produit / Données sur l'irritation

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Corrosion cutanée Ingrédient / données Irritation

Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Irritant pour les yeux.

Mélange

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Domages Ingrédient Yeux Données

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mélange

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Données de sensibilisation Ingrédient

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Sensibilisation de la peau itinéraire

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèces	Résultats	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Local Assay ganglion	Souris	Confirmé pour être sensibilisateur de la peau	ECHA

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Mélange

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Ingrédient Données spécifiques sur l'exposition individuelle aux toxicités organiques

Aucune donnée disponible.

STOT - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Ingrédient Toxicité spécifique d'organe cible Répéter les données d'exposition

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Oral voie d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Rat DSENO	131.5 mg/kg	28 jours	Aucun effet toxicologique observé	ECHA

Voie cutanée d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Rat DSENO	91 mg/kg	90 jours	Aucun effet toxicologique observé	ECHA

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Rat CSENO	10.3 mg/m ³	90 jours	Aucun effet toxicologique observé	ECHA

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Des données de cancérogénicité Ingrédient

Aucune donnée disponible.

Nom chimique	No. CAS	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Persulfate de potassium	7727-21-1	-	-	-	-

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	Ne s'applique pas
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)	Ne s'applique pas
NTP (programme national de toxicologie)	Ne s'applique pas
OSHA	Ne s'applique pas

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invitro Produit

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invitro Ingrédient

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Résultats	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Mutation dans des micro-organismes	<i>Salmonella typhimurium</i>	10 mg / plaque	Aucune n'a été signalée	Négatif	ECHA

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invivo Produit

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invivo Ingrédient

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée de produit / Données sur l'irritation

Aucune donnée disponible.

Ingrédient toxicité pour la reproduction de données

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Oral voie d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	Rat DSENO	>= 250 mg/kg	seule génération	Aucun effet toxique sur la reproduction ou le développement n'a été observé	ECHA

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu.

Données écologiques de Produit**Toxicité aquatique aiguë**

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Toxicité aquatique chronique

Si disponibles, voir ci-dessous données sur les ingrédients.

Données écologiques Ingrédient**Toxicité aquatique aiguë**

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Poissons

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèces	Type de critère	A rapporté une dose	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	96 heures	Aucune n'a été signalée	CL50	>= 76.3 mg/L	FIFRA

Crustacés

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèces	Type de critère	A rapporté une dose	Références documentaires et sources de données principales
Persulfate de potassium (100%) CAS#: 7727-21-1	48 heures	<i>Daphnia magna</i>	EC ₅₀	92 mg/L	EPA

Toxicité aquatique chronique

Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradation**Produit Biodégradabilité Données**

Aucune donnée disponible.

Bioaccumulation

La substance n'est pas bioaccumulable.

Produit bioaccumulation données

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Mobilité**Carbon-sol de l'eau organiques Coefficient de partage**

Aucune donnée disponible

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transports Canada**

N° ID/ONU	UN1492
Nom officiel d'expédition	Persulfate de potassium
Classe (s) de danger relatives au transport	5.1
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN1492, Potassium persulfate, 5.1, III
Emergency Response Guide Number	140

TMD

N° ID/ONU	UN1492
Nom officiel d'expédition	Persulfate de potassium
Classe (s) de danger relatives au transport	5.1
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN1492, Potassium persulfate, 5.1, III

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1492
Nom officiel d'expédition	Potassium persulphate
Classe (s) de danger relatives au transport	5.1
Groupe d'emballage	III
Code ERG	5L
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	A803

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1492
Nom officiel d'expédition	Potassium persulphate
Classe (s) de danger relatives au transport	5.1
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	F-A, S-Q

Note : Pas de mesures particulières nécessaires.

Renseignements complémentaires

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est applic. Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:

UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.
Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Informations sur le réglementation

inventaires nationaux

LIS/LES Est conforme à (aux)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)

ENCS Est conforme à (aux)

IECSC Est conforme à (aux)

KECL - Existing substances Est conforme à (aux)

PICCS Est conforme à (aux)

TCSI Est conforme à (aux)

AICS Est conforme à (aux)

NZIoC Est conforme à (aux)

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

TCSI - Substances chimiques Taiwan Inventaire

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

Canada - CEPA - produits contenant du mercure

Aucun

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

Commentaires spéciaux

Aucun

NFPA et SIMD Classifications

NFPA	Risques pour la santé - 2	Inflammabilité - 0	Instabilité - 1	Propriétés physiques et chimiques OX
HMIS	Risques pour la santé - 2 - *	Inflammabilité - 0	Dangers physiques - 1	Protection individuelle - X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ACGIH	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
ATSDR	ATSDR (Agence pour les substances toxiques et les maladies)
CCRIS	CCRIS (Chemical Carcinogenesis système d'information de recherche)
CDC	CDC (Centre de contrôle des maladies)
CEPA	CEPA (Agence Canadienne de Protection de L'environnement)
CICAD	CICAD (Documents d'évaluation Concise International Chemical)
ECHA	ECHA (L'agence européenne des produits chimiques)
EEA	AEE (Agence européenne pour l'environnement)
EPA	EPA (Agence de protection de l'environnement)
ERMA	ERMA (L'autorité de gestion des risques de l'environnement de la Nouvelle-Zélande)
ECOSARS	Estimation par ECOSARS v1.11 partie de l'estimation Interface Programmes (EPI) Suite™
FDA	FDA (administration américaine des aliments et drogues)
GESTIS	GESTIS (Système d'information sur les substances dangereuses de l'assurance accident sociale allemande)
HSDB	HSDB (Banque de données sur les substances dangereuses)
INERIS	INERIS (l'environnement national et Risques Industriels Institut)
IPCS INCHEM	IPCS INCHEM (Programme international sur la sécurité chimique)
IUCLID	IUCLID (La base de données internationale sur les informations chimiques)
NITE	Japon Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIH	NIH (National Institutes of Health)
NIOSH	NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
LOLI	LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation)
NDF	Aucune donnée disponible
NICNAS	Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH IDLH	Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie
OSHA	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
PEEN	PEEN (Pan European Réseau écologique)
RTECS	RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
SIDS	SIDS (Screening Information Dataset) for High Volume Chemicals
SYKE	L'Institut finlandais de l'environnement (SYKE)
USDA	USDA (département de l'agriculture des États-Unis)
USDC	USDC (United States Department of Commerce)
WHO	OMS (Organisation mondiale de la santé)

Légende - Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
MAC	MAC	Valeur plafond	Valeur plafond
X	Inscrit(e)	Libérées	Ces valeurs ont pas de statut officiel. Les seuls niveaux de liaison des contaminants sont ceux qui figurent dans la finale OSHA PEL. Ces listes sont à des fins de référence seulement. S'il vous plaît noter que certains règlements de l'État de référence de ces " libérés " les limites d'exposition dans leurs règlements de l'État.
SKN*	Désignation de la peau	SKN+	Sensibilisation de la peau
RSP	Sensibilisation des voies respiratoires	**	Désignation de danger
C	Cancérogène	R	Substance toxique pour la reproduction
M	mutagène		

Préparée par Hach Produit Service de la conformité

Date d'émission 20-janv.-2021

Date de révision 20-sept.-2022

Note de révision

Sections de la FS mises à jour
2

Avis de non-responsabilité

RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR: Chaque utilisateur doit lire et comprendre ces informations et les incorporer dans les programmes de sécurité du site conformément aux normes et règlements applicables de communication des risques. LES INFORMATIONS CONTENUES DANS EST BASÉ SUR DES DONNÉES JUGÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EST EXPLICITE OU IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNEES OU LES RESULTATS OBTENUS LORS DE SON UTILISATION. HACH COMPANY©2022

Fin de la fiche signalétique